



succession et bail locatif

Par **guillaume63**, le **19/08/2023** à **08:37**

Bonjour mon père est décédé ,une donation partage a été faite il y a 30 ans

j'hérite des logements loués mais à la date du décès 3 locataires sont en retard de plusieurs mois de loyer .

Sachant qu'il est difficile de récupérer des loyers impayés ,suis je obligé de récupérer le montant loyers impayés à la date du décès pour ensuite donner la part des loyers à mes 2 frères?

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **19/08/2023** à **08:45**

BONJOUR

Il est en tout cas juridiquement logique de comptabiliser cela à l'actif, au chapitre des créances.